

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2019

Tous les membres présents, excepté :  
Mr CATTET Philippe et Mr MAIRE Aurélien

Absents : Excusé sans procuration : Mr LOMBARDOT Bruno au vote du compte de gestion et du compte administratif 2018 (retard)

Excusé avec procuration :

Non excusé : Mr CATTET Philippe - Mr MAIRE Aurélien

Secrétaire de réunion : Mme GUILLAME Christine

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 20 heures

---

## 1 Approbation du compte rendu du 22 mars 2019

Approbation par l'ensemble des voix représentées.

## 2 Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018

### Délibération N° 2019-002

Après s'être fait présenter les dépenses et recettes de l'exercice 2018, le Conseil Municipal, considérant la régularité des opérations, a approuvé, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2018 et a constaté sa concordance avec le compte de gestion 2018 établi par la Trésorerie d'Ornans.

BILAN BUDGET 2018	Réalisé	Résultat d'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat de clôture	Résultat de clôture global
Dépenses Fonctionnement	131 535,20	<b>46 304,14</b>	155 271,99	201 576,13	<b>271 537,24</b>
Recettes Fonctionnement	177 839,34				
Dépenses Investissement	65 781.65	<b>-45 524,90</b>	115 486,01	69 961,11	
Recettes Investissement	20 256.75				

### Affectation du résultat - Délibération N°2019-003

Le Conseil Municipal précise que le résultat d'investissement (sans report de l'exercice 2017) étant de - **45 524.90 €**, décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat ci-dessus, comme suit:

- affecter la somme de **45 524.90 €** en recettes d'investissement au budget primitif de l'exercice 2019 → au compte "**1068-Excédent de fonctionnement-Affectation**"
- affecter **156 051.23 € (201 576.13 – 45524.90 €)** en recettes de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2019, → au compte "**002-résultat de fonctionnement reporté**"
- l'**excédent d'investissement de 69 961,11 €** de l'exercice 2018, en recettes d'investissement du budget primitif de l'exercice 2019 → au compte "**001-solde d'exécution d'investissement reporté**"

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2019**

**3 Vote des 3 Taxes Directes locales 2019 : pas d'augmentation pour 2019**  
**Délibération N° 2019-004**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de reconduire et de voter les taux des trois taxes municipales 2019 comme suit →

	Taux Commune 2018	Coefficient	Taux 2019	Bases 2019	Produits 2019
Taxe d'habitation	12.43%	1.000000	12.43%	169 200	<b>21 032</b>
Taxe foncière (bâti)	4.87%	1.000000	4.87%	108 200	<b>5 269</b>
Taxe foncière (non bâti)	9.26%	1.000000	9.26%	28 100	<b>2 602</b>
					<b>28 903 €</b>

**4 Vote du Budget Primitif 2019**

Après avoir échangé sur différents sujets, le budget primitif 2018 se présente comme suit

<b>BUDGET PRIMITIF 2019</b>	<b>Prévisions</b>	<b>Prévision Résultat 2019</b>	<b>Résultat 2018 reporté</b>	<b>Prévision de Résultat 2019</b>	<b>Prévision Résultat de clôture global</b>
Dépenses Fonctionnement	129 849,13	<b>+ 139,43 €</b>	156 051,23	156 190,66	<b>294 900,27</b>
Recettes Fonctionnement	129 988,56				
Dépenses Investissement	27 277,37	<b>68 748,50</b>	69 961,11	138 709,61	
Recettes Investissement	96 025,87				

Conformément aux orientations budgétaires, détaillées par nature, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2019

**Délibération N° 2019-005**

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2019

## 5 Informations diverses

### Urbanisme

#### **CU M Jérôme JUIF – Chemin de Nioulot**

Dossier déposé le 29 mai 2018 → refusé par la DDT : en divergence avec le Maire donc le dossier est envoyé au Préfet pour décision finale → refusé : hors périmètre urbanisé

#### **Rappel : Nettoyage du village**

Le nettoyage du village aura lieu le 27 avril (matin)

#### **Association La Ronde de l'Espoir : changement de date**

La 29<sup>ème</sup> Ronde l'espoir aura lieu les 13, 14 et 15 septembre 2019. Trois jours d'efforts et de convivialité pour aider les malades de notre région. Ils traverseront notre commune le dimanche 15 septembre 2019 : nous nous sommes engagés à prévoir une collation lors de leur passage

#### **Demande de Mr VUILLAUME Christophe, résident à LA BARECHE**

Mr VUILLAUME Christophe souhaiterait acheter la parcelle ZA 45-LE GRAVIER (600 m<sup>2</sup>), à proximité de l'église pour y faire un jardin

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, décide de conserver cette parcelle.

**PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 23 h**